

Coup d'œil

Quand la santé mentale fait obstacle à la réinsertion à l'emploi chez les jeunes : une alliance entre un CSSS et un carrefour jeunesse-emploi

Auteur :	Thymothé Lauzon
Collaborateurs :	Suzanne Deshaies, Julie Gervais, Myriam Thériault, Johanne Archambault, Alex Battaglini, Marie-Ève Nadeau, Nathalie Gosselin et Hugo Pollender
Nom donné par les acteurs terrain :	Entente de collaboration entre le Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé et le CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord
Région sociosanitaire :	Montréal
Nom du territoire de RLS :	RLS d'Ahuntsic et Montréal-Nord
Date de début des travaux :	Juin 2010
Date de début des services offerts à la population :	Octobre 2010
Population ciblée :	Les jeunes bénéficiant des services du carrefour jeunesse-emploi et présentant des symptômes liés à des problèmes de santé mentale
Partenaires du RLS actuellement impliqués dans l'initiative :	Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé et Centre de Santé et de Services Sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord

1. Quel est le but de l'initiative?

L'objectif est de soutenir les jeunes chercheurs d'emploi aux prises avec des problèmes de santé mentale. Le partenariat a pour fonction de favoriser leur insertion socioprofessionnelle en adaptant le service et en accroissant l'accessibilité des ressources en santé mentale du CSSS. Cet effort implique un soutien ponctuel au travail des conseillers en emploi par des professionnels en santé mentale du CSSS. L'initiative vise également une meilleure coordination des intervenants impliqués dans le projet et la mise en place de mesures d'information et de sensibilisation pour la population ciblée.

2. Quel est le problème sur le territoire ayant donné naissance à l'initiative?

Les conseillers du Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé (CJE-BS) étaient confrontés aux défis particuliers que représente l'insertion professionnelle de certains usagers qui présentent des troubles de santé mentale. Il s'agit d'une population vulnérable, qui cumule souvent plusieurs facteurs de risque sociaux et économiques comme la sous-scolarisation, l'insertion socioprofessionnelle, la pauvreté et les problèmes de santé mentale. L'abandon fréquent de programmes qui caractérise ce groupe est préoccupant en termes de santé publique. Les jeunes qui abandonnent des programmes visant à les outiller pour apprendre à mieux vivre avec leur condition s'exposent à une détérioration de leur état de santé globale et de leurs aptitudes sociales et professionnelles. Ces dernières compliquent d'autant plus leur insertion professionnelle et génèrent des coûts sociaux et personnels considérables.

Chez les jeunes visés par l'initiative, la réussite d'une démarche d'intégration professionnelle, même lorsqu'ils l'initient eux-mêmes, passe souvent par le recours à des services d'aide psychologique susceptibles de les aider à gérer les difficultés fonctionnelles ou émotionnelles qu'ils rencontrent. La prise en charge rapide par un intervenant et l'accès aux ressources spécialisées sont alors des facteurs déterminants. Des liens administratifs existaient déjà entre le CJE et le CSSS, mais la liaison clinique était plutôt intermittente et sporadique.

Le problème de communication affectait également les jeunes qui souhaitaient bénéficier du support de professionnels en santé mentale. Ceux-ci étaient souvent mal informés des modalités d'accès aux services du CSSS en plus d'avoir à surmonter une résistance liée aux préjugés sociaux et à la stigmatisation de la maladie mentale.

Enfin, pour les conseillers en emploi, le fait d'avoir à gérer des problèmes qui outrepassaient leurs tâches professionnelles était un facteur de stress additionnel.

3. Qu'offre-t-on de plus à la population?

La mise en place de liens privilégiés entre le CSSS et le CJE-BS permet une meilleure coordination des acteurs. Ceci rehausse la continuité des services et permet une offre globale mieux adaptée aux jeunes qui présentent des troubles de santé mentale. Un premier volet du partenariat vise à former et à épauler les conseillers en emploi. Des séances de « *coaching* », qui ont lieu toutes les six semaines, font intervenir le psychologue. Ces rencontres donnent lieu à des échanges de conseils et de méthodes d'intervention qui préparent les conseillers à interagir avec les jeunes en difficulté en cherchant à les stabiliser et à les diriger vers les ressources appropriées. Elles permettent également de faire le suivi et l'évaluation des différents cas rencontrés. Un second volet de l'initiative comprend des mécanismes qui assurent une meilleure complémentarité des services et un suivi plus serré des jeunes en difficulté. L'entente partenariale permet de confier rapidement les cas identifiés par le psychologue à un travailleur social chargé d'en faire le suivi et d'orienter les jeunes vers les ressources en santé mentale du CSSS. Un dernier volet comprend des activités de sensibilisation et d'information destinées aux jeunes. Des ateliers sont organisés en alternance par les intervenants du CSSS et présentés conjointement avec les conseillers du CJE deux ou trois fois par année.

4. Qui sont les partenaires et quels sont leurs rôles?

Partenaires	Rôles
CSSS Ahuntsic et Montréal-Nord	<ul style="list-style-type: none"> – L'apport du CSSS n'implique aucun transfert financier, il engage plutôt une partie des ressources humaines relativement importante dont il dispose. – Le CSSS met à contribution une équipe d'intervenants en santé mentale comprenant un psychologue, un travailleur social en santé mentale et des infirmières. Le rôle de cette équipe est d'assister les conseillers en emploi du CJE-BS et d'organiser périodiquement des activités complémentaires de formation et de sensibilisation. – De concert avec le CJE-BS, le CSSS met en place des mécanismes qui facilitent et accélèrent l'accès aux services de santé mentale pour les jeunes qui en présentent le besoin.
Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé	<ul style="list-style-type: none"> – Le CJE fournit le local pour la tenue des séances de « <i>coaching</i> » et des ateliers thématiques. – Les conseillers en emploi aident les jeunes à prendre conscience du problème et les réfèrent à une personne-ressource.

5. Quelles sont les principales retombées?

Les intervenants du CJE-BS observent une diminution sensible du nombre d'abandons de programme chez les jeunes. Les conseillers en emploi font ressortir l'importance du rôle du psychologue, de ses conseils et des stratégies concrètes qu'il propose. Ils se sentent désormais mieux outillés pour venir en aide aux jeunes qui rencontrent des difficultés fonctionnelles ou psychoaffectives.

Les ateliers ont également permis de faire connaître et de démystifier le recours aux services de santé offerts localement. Les jeunes concernés sont mieux informés et semblent moins réfractaires à recourir aux services susceptibles de les aider à surmonter la barrière que représentent les problèmes de santé mentale. L'ensemble de la démarche favorise également leur ancrage dans la communauté locale.

L'entente a aussi permis de bonifier l'organisation des services en réduisant les délais entre le moment du dépistage et celui de l'intervention, permettant ainsi une intervention plus précoce. Cette continuité des services a été rendue possible par la formalisation des liens entre le CSSS et le CJE et par leur renforcement périodique. Le psychologue joue en cela un rôle clé d'agent pivot qui maintient l'étroitesse des liens interinstitutionnels.

Au final, l'entente satisfait les deux partenaires puisqu'elle favorise l'atteinte de leurs objectifs institutionnels : le support actif du CSSS permet au CJE de mieux desservir une population à risque et est également conforme au rôle de soutien aux organismes locaux inscrit dans le projet clinique.

6. Quelles sont les suites?

Les partenaires souhaitent avant tout assurer la pérennité de l'initiative et maintenir la collaboration sur le long terme. Aucun autre projet de développement n'est envisagé pour le moment.

Les deux partenaires prennent conjointement en charge une population vulnérable du territoire, des jeunes sans emploi avec des difficultés de santé mentale. Ils agissent ainsi sur deux déterminants soit les caractéristiques socioéconomiques, par la recherche d'emploi, et les compétences personnelles et sociales.

Pour en savoir plus sur l'OQRLS, veuillez
communiquer avec Marie-Ève Nadeau,
responsable des communications

menadeau.csss-iugs@ssss.gouv.qc.ca

Rédaction

Thymothé Lauzon, étudiant, CSSS de Bordeaux-Cartierville – Saint-Laurent

En collaboration avec

Johanne Archambault, directrice responsable, CSSS-IUGS (Sherbrooke)

Alex Battaglini, coresponsable, CSSS de Bordeaux-Cartierville – Saint-Laurent

Suzanne Deshaies, courtière de connaissances, CSSS de Bordeaux-Cartierville – Saint-Laurent

Julie Gervais, courtière de connaissances, CSSS de Bordeaux-Cartierville – Saint-Laurent

Nathalie Gosselin, courtière de connaissances, CSSS-IUGS (Sherbrooke)

Marie-Ève Nadeau, responsable des communications, CSSS-IUGS (Sherbrooke)

Hugo Pollender, courtier de connaissances, CSSS de la Vieille-Capitale

Myriam Thériault, étudiante, CSSS de Bordeaux-Cartierville – Saint-Laurent

Mise en pages

Valérie Plante, technicienne en administration, CSSS-IUGS (Sherbrooke)

Révision linguistique

Lucie Roy, agente administrative, CSSS-IUGS (Sherbrooke)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Bibliothèque et Archives du Canada, 2013

ISSN : 1923-5895 (version imprimée)

ISSN : 1923-5909 (version PDF)

La reproduction des textes est autorisée et même encouragée, pourvu que la source soit mentionnée.

© Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

Observatoire québécois des réseaux locaux de services, 2013

P:\DSPDC\projets_spdc\S0003_OQRLS\01 - Liste des initiatives\48\Coup doeil_santementale_2013-03-08_revise.doc, révisé 8 mars 2013